



## Accompagner la transition des exploitations agricoles bretonnes via des Contrats de Transition AgroEcologique (CTAE)

---

### Contexte et enjeux

L'agriculture se positionne de manière transversale sur l'ensemble des engagements régionaux en faveur de la transition écologique. Il s'agit d'inscrire les projets des exploitations agricoles dans une logique de transition vers des systèmes résilients et autonomes, compétitifs et compatibles avec les défis environnementaux qui s'imposent aujourd'hui, en s'appuyant sur les étapes charnières de la vie d'une exploitation : installation/transmission, restructuration parcellaire, changement de système, conversion au bio, développement d'un atelier, investissements structurants, modification de la forme juridique, etc...

A travers les dispositifs d'accompagnement régionaux, les agriculteurs bénéficient de soutiens directs ou indirects, matériels et immatériels, pour la mise en œuvre de leur projet agricole intégrant les dimensions économiques, environnementales, sociales et territoriales : aide à l'installation, aux investissements, MAEC/BIO, soutien à l'agriculture de groupe et à l'innovation, aide à l'accès au foncier, etc.

---

### Objectifs et résultats attendus

Dans la nouvelle programmation FEADER, les Contrats de Transition AgroEcologique constituent un prérequis pour accéder à certains dispositifs régionaux.

Un Contrat de Transition AgroEcologique sera nécessaire pour les dispositifs suivants :

- Soutien aux investissements productifs (Agri Invest)
- Soutien aux investissements de transformation et vente à la ferme (Agri Invest)

Le Contrat de Transition AgroEcologique permet de déterminer dans un premier temps l'éligibilité des demandes d'aide, puis d'assurer, si besoin, la sélection des dossiers.

L'accès aux dispositifs de soutien aux investissements « résilients climat carbone », « résilients eau » et investissements de biosécurité se fera sans Contrat de Transition AgroEcologique.

Un bilan annuel du dispositif sera réalisé à l'échelle de la Bretagne.

---

### Principes

Un Contrat de Transition AgroEcologique est un contrat entre une exploitation agricole et la Région Bretagne. Il valorise les engagements de l'exploitation dans la transition agroécologique.

Les exploitations déjà engagées en agriculture biologique (y compris en conversion), certifiées Haute Valeur Environnementale, Label Plante Bleue, souscriptrices de MAEC systèmes ou Protection des Races Menacées et les apiculteurs professionnels valideront de fait un Contrat de Transition AgroEcologique.

Dans le cas contraire, pour valider un Contrat de Transition AgroEcologique, chaque exploitant devra formaliser un engagement sur 2 thématiques :

- Eau
- Carbone / climat ou Biodiversité

Les engagements reconnus dans le cadre du Contrat de Transition AgroEcologique s'appuient sur :

- **Des diagnostics d'exploitation** (par exemple CAP2ER / diagnostic carbone, AgriBEST / diagnostic biodiversité, AGRI Bio / diagnostic de

conversion à la bio) **datant de moins de 2 ans** à la date demande du contrat de transition agroécologique.

- **Des investissements matériels présents sur l'exploitation** (par exemple : couverture de fosse, panneaux photovoltaïques sur toiture ou plantation de haies)
- Ou un engagement se traduisant par un **plan d'actions en cours** (par exemple : engagement dans une MAEC forfaitaire, MAEC localisée, Paiement pour Services Environnementaux ou dans un groupe)

---

<b>Score</b>	<p>A chaque engagement correspond un nombre de points. Un seul engagement devra être retenu par l'exploitant pour chaque thématique (eau et carbone-climat biodiversité).</p> <p>A cela peuvent s'ajouter des points supplémentaires : Jeunes Agriculteurs, engagement dans un signe officiel de la qualité et de l'origine, engagement dans un collectif, etc.</p> <p>L'ensemble des points obtenus sont additionnés pour obtenir le score du contrat. C'est ce score qui permet d'assurer, si besoin, la sélection des dossiers.</p> <p>Les diagnostics / investissements / engagements reconnus, le nombre de points associés et les justificatifs demandés sont précisés ci-après.</p>
<b>Cas des Jeunes Agriculteurs</b>	<p>Seuls les Jeunes Agriculteurs pourront valider un compartiment avec un engagement « à venir », en cohérence avec leur Plan d'Entreprise Durable (uniquement pour une première demande de CTAE).</p> <p>Le Plan d'Entreprise Durable devra être joint à la demande de Contrat de Transition AgroEcologique et une vérification de la réalisation des engagements sera effectuée au moment du paiement du soutien.</p>
<b>Demander un Contrat de Transition AgroEcologique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une demande sera à effectuer en ligne via le site <a href="https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/contrat-de-transition-agroecologique-ctae/">https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/contrat-de-transition-agroecologique-ctae/</a></li><li>• L'exploitant devra indiquer ses engagements et en apporter la preuve (justificatifs à fournir)</li><li>• Les services de la Région valideront le Contrat et notifieront à l'exploitant le nombre de points obtenus</li></ul>
<b>Validité du Contrat de transition</b>	<p>Un Contrat de Transition AgroEcologique est valable pour l'ensemble de la programmation FEADER (2023-2027), <b>sauf modification des engagements constituant le contrat.</b></p> <p>Un exploitant agricole pourra améliorer son score en prenant des engagements plus ambitieux en cours de programmation (autant de fois qu'il le souhaite).</p>
<b>Contact</b>	<p>Par mail : <a href="mailto:contratdetransition@bretagne.bzh">contratdetransition@bretagne.bzh</a></p> <p>Pour faciliter le traitement de la demande, merci de respecter les consignes suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Indiquer dans l'objet du mail :<ul style="list-style-type: none"><li>○ INFO : si votre question porte sur une question en amont d'un dépôt</li><li>○ SUIVI : si la demande est déjà déposée</li><li>○ le nom du demandeur et le n° du département</li></ul><p>Exemple : Info_GAEC_Bretagne_35</p></li><li>2. Contenu du mail : préciser les informations nécessaires au Service Instructeur pour analyser votre question ou retrouver votre dossier</li></ol>

---

# Valider un Contrat de Transition AgroEcologique

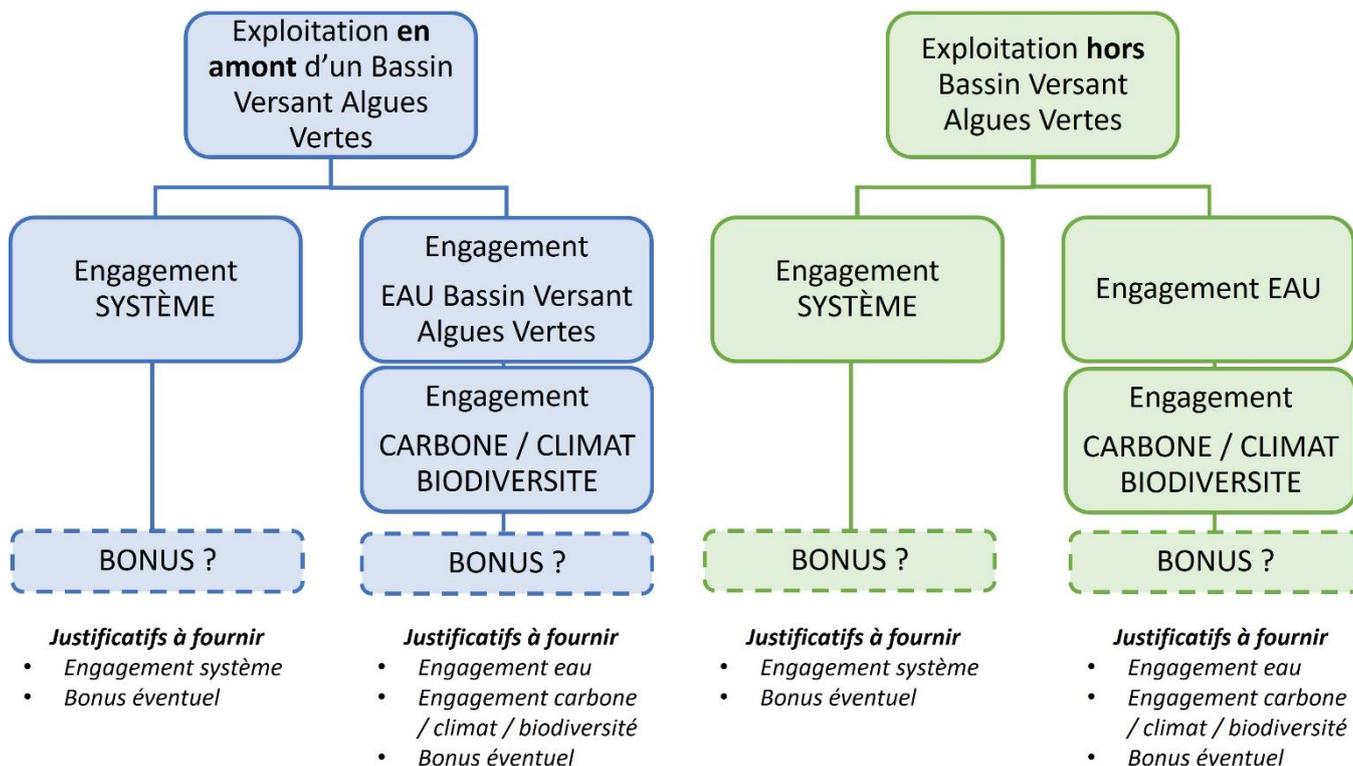
Le Contrat de Transition AgroEcologique s'établit à l'échelle de l'exploitation, selon 2 possibilités :



Des engagements complémentaires permettent de cumuler des points supplémentaires ([bonus](#)).

A chaque engagement correspond un nombre de points, qui sont additionnés pour obtenir le score du contrat. C'est ce score qui permet d'assurer, si besoin, la sélection des dossiers.

Lors de la demande de Contrat de Transition AgroEcologique, l'exploitant doit fournir des pièces justificatives cohérentes avec les choix indiqués. Les documents attendus pour chaque engagement sont précisés ci-après.



## Engagements reconnus et pièces justificatives attendues

### I. Engagements SYSTEME

Les exploitations déjà engagées en agriculture biologique (y compris en conversion), certifiées Haute Valeur Environnementale, Label Plante Bleue, souscriptrices de MAEC systèmes ou Protection des Races Menacées et les apiculteurs professionnels valident de fait un Contrat de Transition AgroEcologique.

Les engagements « système » ne sont pas cumulables entre eux (1 seul choix).

Engagement	Principes	Justificatif attendu	Points	Plus d'information
Agriculture Biologique	Exploitations engagées en agriculture biologique (y compris en conversion)	✓ Justificatif Agriculture Biologique	130	<a href="#">Certification AB Annuaire Agence Bio</a>
HVE	Correspond au 3e niveau de la certification environnementale des exploitations agricoles. Permet d'évaluer la performance agroécologique de l'exploitation dans son ensemble	✓ Attestation de certification HVE	130	<a href="#">Association nationale pour le développement de la certification HVE</a>
Plante Bleue	Plante Bleue est la certification nationale de référence qui garantit que les végétaux ont été produits de manière éco-responsable par des entreprises de production horticoles ou de pépinière certifiées	✓ Attestation de certification "Plante bleue"	130	<a href="#">Plante bleue</a>
MAEC Système	Les Mesures agroenvironnementales et Climatiques « Système » accompagnent les changements de pratiques à l'échelle du système d'exploitation, en réponse aux enjeux de territoires : eau, sol et climat	✓ Attestation de contrat en cours ✓ Ou Décision d'engagement	130	<a href="#">DRAAF Bretagne</a> Ou contact DDTM
MAEC Protection des Races Menacées	Cette mesure vise à conserver sur les exploitations des animaux des espèces appartenant à des races locales menacées de disparition Y compris éleveurs de coucous de Rennes	✓ Attestation de contrat en cours ✓ Ou Décision d'engagement	130	<a href="#">MAEC PRM</a>
Apiculteur.trice professionnel.le		✓ Facture de cotisation « apiculteur professionnel » à l'Association de Développement Apicole	130	<a href="#">ADA Bretagne</a>

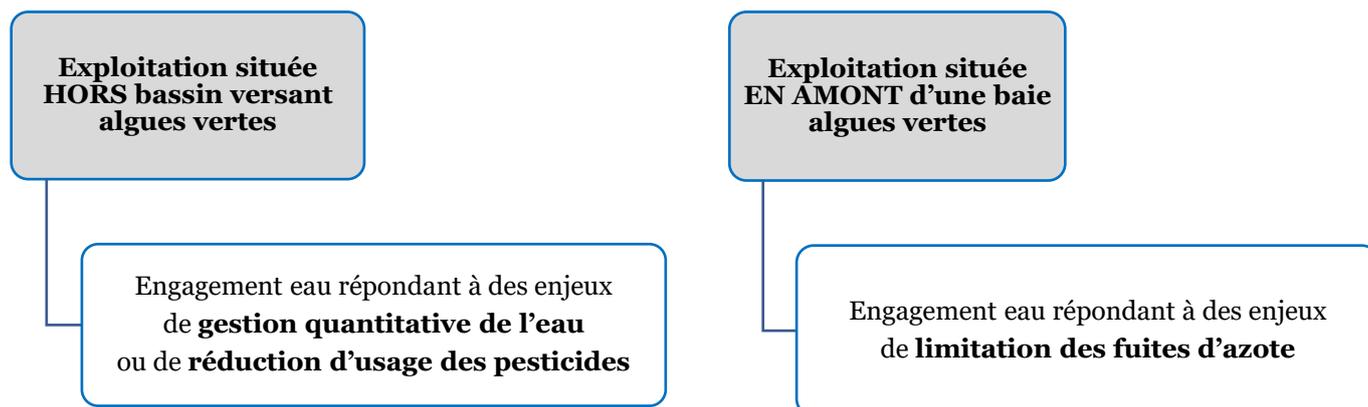
### II. Engagements EAU et CLIMAT / CARBONE / BIODIVERSITE

#### A. Enjeux EAU

Les engagements reconnus apportent des réponses aux enjeux « Eau » suivants :

- gestion quantitative de la ressource en eau
- ou gestion qualitative sur un volet pesticides ou azote

La Région a fait le choix de différencier les engagements EAU selon les territoires :



Les engagements répondant aux enjeux « Eau » ne sont pas cumulables entre eux (1 seul choix).

### 1. Exploitations situées hors Bassins Versants Algues Vertes

Engagement	Principes	Justificatif attendu	Points	Plus d'information
MAEC forfaitaire Transition des pratiques <i>Stratégie phytosanitaire</i>	Engagement à réduire de 30% l'IFT exploitation en 5 ans	✓ Attestation d'engagement / de contrat en cours	50	<a href="#">MAEC Forfaitaire</a>
Paiements pour Services Environnementaux	Rémunère les services environnementaux rendus par les agriculteurs et incite à la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole	✓ Attestation d'engagement / de contrat en cours	40	<a href="#">Projets PSE en Bretagne</a>
Groupe Ecophyto (DEPHY, 30 000 ou AEP phyto)	Accompagnement collectif permettant en moyenne une réduction de 30% de l'IFT en 3 ans Engagement reconnu uniquement pendant la période de reconnaissance du groupe (3 ans)	✓ Attestation d'appartenance à un groupe DEPHY ou 30 000 ou AEP phyto réalisée par la structure accompagnatrice	30	<a href="#">Réseaux DEPHY et 30 000</a>
Diagnostic de parcelles à risques de transfert	Diagnostic développé pour évaluer et limiter le risque de transfert des pesticides vers l'eau	✓ Attestation de réalisation de moins de 2 ans ✓ Ou Compte-rendu du diagnostic de moins de 2 ans	15	<a href="#">CRODIP</a>
Charte de lutte contre l'érosion des terres en plants de pommes de terre	Charte visant à évaluer le risque érosion de chaque parcelle avant implantation de pommes de terre et à appliquer des méthodes culturales permettant de réduire ce risque	✓ Charte datée et signée par l'exploitant	15	Contacteur Bretagne-Plants
AGRI Bio Diagnostic conversion	Étude globale de faisabilité d'une conversion vers l'Agriculture Biologique réalisée par un technicien agricole habilité	✓ Attestation de réalisation de la structure agréée de moins de 2 ans	15	<a href="#">AGRI Bio Conversion</a>
Diagnostic des usages de l'eau en élevage	Eval'EAU - Diagnostic des usages de l'eau et de la vulnérabilité des exploitations agricoles	✓ Compte-rendu du diagnostic de moins de 2 ans	15	Contacteur la Chambre d'Agriculture de Bretagne
Formation désherbage mécanique	Formation au désherbage mécanique permettant de se confronter aux situations terrain rencontrées à toutes les étapes du désherbage	✓ Attestation de formation de moins de 2 ans	10	

Accompagnement DeshMéca	Accompagnement basé sur le suivi d'une ou plusieurs parcelles. Donne accès à un kit d'informations pratiques + cartographie de matériel	✓ Attestation de contrat en cours	10	<a href="#">Informations Deshméca</a>
Prestation de désherbage mécanique	Prestation CUMA ou ETA	✓ Contrat de prestation de désherbage mécanique ✓ Ou Facture acquittée de moins d'un an	10	
<u>Investissements matériels</u> : Récupération, stockage des eaux de pluie	Présence d'une cuve de récupération et de stockage des eaux de pluies de toiture d'une contenance minimale de 2000 l	✓ Facture acquittée	10	
<u>Investissements matériels</u> : Gestion fine de la consommation d'eau (hors sol uniquement)	Filières hors sol uniquement Présence d'équipements de pilotage et de suivi de la consommation d'eau par atelier : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Systèmes de gestion globale de la consommation d'eau type Avitouch</li> <li>• Compteurs d'eau connectés ou à enregistrement</li> <li>• Ligne automatique d'abreuvement via pipettes ou automates de distribution d'eau</li> </ul>	✓ Facture acquittée	10	
Gestion Environnementale des Elevages Porcins (GEEP)	GEEP® est un outil web de gestion technique environnementale de l'atelier porcin, complémentaire de la GTE/GTTT. Permet un suivi de la consommation d'eau Cet engagement ne peut être reconnu qu'une fois, soit pour l'enjeu EAU, soit pour l'enjeu CARBONE CLIMAT BIODIVERSITE	✓ Charte GEEP datée et signée	10	<a href="#">Outil de Gestion Environnementale des élevages Porcins</a>
Présence sur l'exploitation de matériel de désherbage mécanique	Matériel présent : bineuse, houe rotative, roto-étrille, herse étrille	✓ Facture acquittée	5	

## 2. Exploitations situées en amont des Bassins Versants Algues Vertes

En cohérence avec les engagements pris pour la mise en œuvre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes n°3 et en articulation avec le nouveau volet réglementaire introduit par l'Etat avec l'établissement de Zones Soumises à Contraintes Environnementales sur chacune des 8 baies, la Région intègre un engagement « azote » obligatoire au Contrat de Transition AgroEcologique pour les exploitations agricoles situées en baies algues vertes.

Engagement	Principes	Justificatif attendu	Points	Plus d'information
Atteinte des résultats au titre du programme d'actions ZSCE		✓ Attestation d'atteinte des résultats fournie par la DDTM	50	<a href="#">Dans les Côtes d'Armor</a>
Paiements pour Services Environnementaux	Rémunère les services environnementaux rendus par les agriculteurs et incite à la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole Excepté baies de Lieue de Grève et Douron	✓ Attestation d'engagement fournie par les structures locales porteuses du Plan de Lutte contre les Algues vertes	40	<a href="#">Dans le Finistère</a>  Se rapprocher des structures locales porteuses du Plan de Lutte

Boucle vertueuse	Engagement dans une démarche d'évolution des pratiques ou du système d'exploitation  Seulement pour baies de Lieue de Grève et Douron	✓ Attestation d'engagement fournie par les structures locales porteuses du Plan de Lutte contre les Algues vertes	40	contre les Algues vertes
Programme d'actions validé et en cours		✓ Attestation fournie par la DDTM	30	
Charte d'engagement	Seulement pour les Côtes d'Armor	✓ Attestation de dossier accepté obtenue sur Mes Démarches Simplifiées	10	
Diagnostic / Démarche de conseil	Conseils individuels réalisés par des structures agréées pour répondre aux enjeux de réduction de fuites d'azote tout en prenant en compte la situation technico-économique de l'exploitation	✓ Attestation d'engagement fournie par les structures locales porteuses du Plan de Lutte contre les Algues vertes	10	

## B. Enjeux CARBONE CLIMAT - BIODIVERSITE

Les engagements reconnus apportent des réponses aux enjeux :

- Carbone / climat : limitation des Gaz à Effet de Serre, réduction de la consommation d'énergie ou production d'énergie décarbonée, etc.
- Biodiversité : plantation et bonne gestion de haies ou systèmes agroforestiers, connaissance des pratiques favorisant la biodiversité, etc.

Les engagements répondant aux enjeux « Carbone / Climat / Biodiversité » ne sont pas cumulables entre eux (1 seul choix).

Engagement	Principes	Justificatif attendu	Points	Plus d'information
Label haie	Le Label Haie encadre les pratiques de gestion des haies bocagères et les filières de distribution du bois bocager	✓ Attestation de labellisation	50	<a href="#">Label haie</a>
MAEC Biodiversité localisée	Les Mesures agroenvironnementales et Climatiques localisées accompagnent les changements de pratiques en faveur de la biodiversité : maintien de l'ouverture des milieux, protection des espèces, entretien durable des infrastructures agroécologiques, etc.	✓ Attestation d'engagement contrat en cours / Décision d'engagement	50	<a href="#">DRAAF Bretagne</a>
MAEC forfaitaire Transition des pratiques <i>Bilan carbone de l'exploitation</i>	Engagement à améliorer de 15% du bilan carbone de l'exploitation en 5 ans	✓ Attestation d'engagement / de contrat en cours	50	<a href="#">MAEC Forfaitaire</a>
Engagement Bas Carbone	Engagements Bas Carbone reconnus : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Label bas carbone, certifiant des projets de réductions d'émissions de Gaz à Effet de Serre</li> <li>• AGRI Bas Carbone : Accompagnement à la réalisation d'un diagnostic d'émissions de GES, et à la construction d'un plan d'action permettant de réduire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Attestation de labellisation</li> <li>✓ Ou Attestation d'engagement / contrat en cours</li> </ul>	40	<a href="#">Label bas-carbone Projets labellisés</a>  <a href="#">AGRI Bas Carbone</a>  <a href="#">ADEME</a>

	<p>l'empreinte carbone de l'exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif ADEME « Accompagner les agriculteurs face au changement climatique »</li> </ul>			
Plan de Gestion Durable de la Haie (PGDH) ou des Systèmes AgroForestiers (PGDSAF)	Etat des lieux et planification des travaux d'entretien, d'amélioration et de valorisation des haies et arbres à l'échelle de l'exploitation	✓ Plan de gestion conforme au cadre type Plan de Gestion Durable de la Haie ou des Systèmes AgroForestiers	30	<a href="#">PGDH</a> PGDSAF (contact Chambre d'agriculture)
Agriculture de Conservation des Sols (ACS)	Engagement dans le dispositif « Agriculture Régénératrice » soutenu par la Région Bretagne et Livelihoods. Dernier appel à projet septembre 2023	✓ Attestation d'engagement contrat en cours	30	<a href="#">Dispositif Agriculture Conservation des Sols</a>
Plantation de haies, agroforesterie	Plantations réalisées dans le cadre de : <ul style="list-style-type: none"> <li>Breizh Bocage</li> <li>Pacte en faveur de la haie</li> <li>Plantons des Haies (France 2030)</li> <li>Plante ton arbre 29</li> <li>Agroforesterie intraparcellaire 35</li> </ul> La plantation de haies dans le cadre de mesures compensatoires n'est pas reconnue	✓ Convention de plantation de haie / agroforesterie	30	<a href="#">Breizh Bocage</a> <a href="#">Pacte en faveur de la haie</a> <a href="#">Plantons des Haies</a> <a href="#">Agroforesterie 29</a> <a href="#">Agroforesterie 35</a>
Diagnostic CAP2ER	Outil de diagnostic permettant de mesurer les émissions GES et les actions à mener pour les réduire Disponible pour les ateliers ruminants, volailles et veaux de boucherie Niveau 2 exigé pour les ateliers ruminants	✓ Attestation de réalisation de la structure agréée de moins de 2 ans	25	<a href="#">Diagnostic CAP2ER et liste des structures habilitées</a> En volailles : contacter GIVC / UGPVB
<u>Investissements matériels</u> : Modes de chauffages alternatifs	Présence sur l'exploitation de modes de chauffages alternatifs : chaudières biomasse, chaudières à biogaz, géothermie, aérothermie ou liothermie	✓ Facture acquittée	20	
Fabrication d'Aliment à la Ferme	Présence d'un atelier de fabrication d'aliment (ateliers porcs et volailles uniquement)	✓ Attestation d'adhésion AIRFAF ✓ Ou Facture d'achat de premix ou aliment complémentaire ou minéraux	20	Facture acquittée de moins d'un an Facture explicite + photo de l'étiquette
<u>Investissements matériels</u> : Aménagement de chemins, boviducs, séchage en grange	Présence de chemins pour l'accès au pâturage ou boviducs ou séchage en grange	✓ Facture acquittée	15	Facture explicite (mention « chemins / accès au pâturage »)
<u>Investissements matériels</u> : Production d'énergie	Présence de tracker ou panneaux photovoltaïques sur toiture (hors photovoltaïque au sol et méthanisation)	✓ Facture acquittée	15	
<u>Investissements matériels</u> : Couvertures de fosses	Présence de couvertures de fosses avec ou sans récupération de gaz	✓ Facture acquittée	15	

Parcours de volailles arborés	Présence de parcours pour les volailles comportant des plantations intra-parcellaires A minima « Type 2 – Parcours avec aménagements de confort » du référentiel CASDAR Parcours Volailles Plants ornementaux refusés	✓ Justificatif d'engagement Label Rouge ✓ Ou Vue satellite des parcours + plan de masse + factures acquittées de plants	15	<a href="#">CASDAR Parcours Volailles Référentiel</a>
<u>Investissements matériels</u> : Chauffe-eau solaire	Présence d'un chauffe-eau solaire	✓ Facture acquittée	10	
AgriBEST	Autodiagnostic basé sur 15 facteurs, rapide (30 min). Permet d'évaluer la performance biodiversité des pratiques agricoles dans et autour de l'exploitation Refusé si SAU = 0 ha	✓ Copie du diagnostic datée et signée de moins de 2 ans	10	<a href="#">AgriBEST</a>
Gestion Environnementale des Elevages Porcins (GEEP)	GEEP® est un outil web de gestion technique environnementale de l'atelier porcin, complémentaire de la GTE/GTTT Permet une évaluation du bilan carbone de l'exploitation Cet engagement ne peut être reconnu qu'une fois, soit pour l'enjeu EAU, soit pour l'enjeu CARBONE CLIMAT BIODIVERSITE	✓ Charte GEEP signée	10	<a href="#">Outil de Gestion Environnementale des élevages Porcins</a>

### III. BONUS

Des engagements complémentaires permettent de cumuler des points supplémentaires.

Ces engagements « bonus » :

- sont cumulables entre eux (plusieurs bonus possibles)
- et s'additionnent aux points « Système » ou aux points apportés par les engagements « Eau » et « Climat Carbone Biodiversité »

Engagement	Principes	Justificatif attendu	Points	Plus d'information
Bénéficiaire de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA)	Exploitant* ayant obtenu une décision d'attribution d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA) pour laquelle la période d'engagement (4 ans) n'est pas encore achevée Exploitant* ayant obtenu une décision de refus d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA) pour le seul motif d'un dépassement de la production brute standard (PBS) du projet. Cette décision de refus date de moins de 4 ans <i>*ou l'un des associés est concerné</i>	✓ Accusé de recevabilité ✓ Ou Certificat de conformité JA ✓ Ou Décision de non-attribution de la DJA pour seul motif d'un dépassement de la PBS	20	<a href="#">Agri Install</a>

Bénéficiaire du Soutien à l'installation en agriculture (SIA)	Exploitant* ayant obtenu une décision d'attribution d'aide au dispositif SIA (installation des + 40 ans) pour laquelle la période d'engagement (4 ans) n'est pas encore achevée <i>*ou l'un des associés est concerné</i>	✓ Accusé de recevabilité ✓ Ou Arrêté d'attribution de l'aide SIA	15	<a href="#">Agri Install</a>
Production sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)	Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine reconnus : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/AOC)</li> <li>• Indication géographique protégée (IGP)</li> <li>• Spécialité traditionnelle garantie (STG)</li> <li>• Label Rouge</li> </ul> (Pour rappel : AB reconnu comme Contrat de Transition « système »)	✓ Attestation de l'organisme certificateur	15	<a href="#">SIQO</a>
Membre d'un collectif agroécologique	Collectifs reconnus : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupement d'intérêt économique et environnemental – GIEE (financement DRAAF)</li> <li>• Groupe Agriculture Ecologiquement Performante - AEP (financement Région), hors AEP phyto</li> </ul>	✓ Attestation de la structure accompagnatrice du groupe précisant le nom du groupe	10	<a href="#">Collectifs Agroécologie</a>
Réalisation d'un diagnostic « ClimAléas-Test »	L'outil ClimAléas-Test permet aux agriculteurs de se questionner sur la vulnérabilité de leur exploitation face au changement climatique Disponible pour les filières bovins / fourrages, porcs, volailles, grandes cultures, arboriculture, viticulture	✓ Copie du diagnostic datée et signée de moins de 2 ans	10	<a href="#">Climaléa-Test</a>
Réalisation de l'autodiagnostic « Bien vivre son travail en agriculture »	L'objectif de ce questionnaire est d'aider l'exploitant à se positionner par rapport à sa façon de vivre le travail	✓ Copie du diagnostic datée et signée de moins de 2 ans	5	<a href="#">Autodiagnostic « Bien vivre son travail en agriculture »</a>